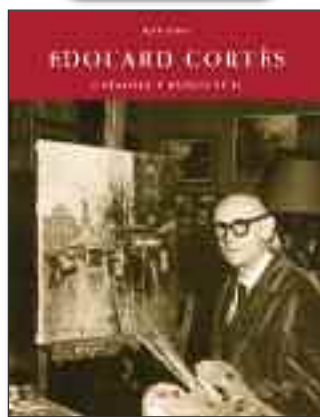


N° 18 - 2009

LE PETIT JOURNAL
du Cabinet

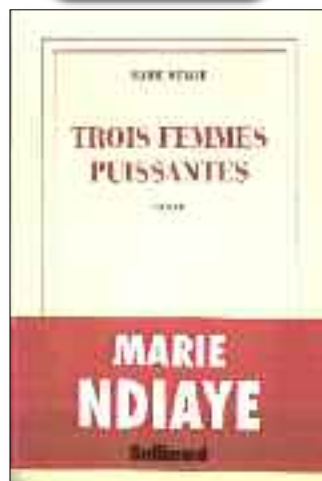
LIRE

**En catalogue raisonné***Edouard Cortès (1882-1969)*

Madame Nicole Verdier, Expert près la Cour d'Appel de Paris, est l'auteur du catalogue raisonné des œuvres d'Edouard Cortès, fils d'Antoine Cortès, peintre réputé de la Cour d'Espagne. Le tome I a révélé la touche post-impressionniste du peintre paysagiste admis au Salon à l'âge de 16 ans. Habile védutiste, il brodera avec poésie des vues de Paris déclinées sous tous les angles, décrivant ses places et boulevards le jour ou la nuit. Elles contribueront de son vivant à sa notoriété en Europe et Outre Atlantique. Le tome II contient 675 illustrations et des informations biographiques inédites de 1940 à 1969. Textes français/anglais. Livre relié sous jaquette illustrée.

Nicole Verdier,**8 rue Sarrette – 75014 Paris****Volume I: ISBN 2-9518619-0-7****Volume II: ISBN 978-2-9518619-7-8**

LIRE

**Trois femmes puissantes**

Tandis que Jean-Yves Cendrey se distingue chez Actes Sud avec un portrait grinçant de la petite d'un Berlinois respectable, y dénonçant les désordres que génèrent nos vies confortables et la course au superflu de nos sociétés florissantes, sa compagne Marie Ndiaye signe un nouveau roman, choc de la rentrée littéraire depuis consacré par la remise du prestigieux prix Goncourt. Entomologiste des personnages, de leurs tourments, elle introspecte sans complaisance leur âme qu'elle dissèque avec douceur et élégance mais sans épargner au lecteur la pesanteur des atmosphères ou le préserver des non-dits. L'auteur ménage les rebondissements, sait transformer les existences en aventures, les familles en lieux de torture et les personnages en combattants résolus à attendre et atteindre la mort comme une épiphanie de la vie.

Trois femmes puissantes, Gallimard

BIEN-ÊTRE

**Agenda Bien-être 2010**

Nous vous l'avons recommandé l'an passé, il revient incontournable dans un climat de crise généralisée et persistante où il est indispensable d'adopter la zen-attitude. L'agenda Bien-être 2010 d'Eve François, vous fait voyager en Inde et au pays du soleil levant mais encore vous offre des petits conseils hebdomadaires, une page respiration pour chaque changement de saison, des idées relaxation, diététique et art de vivre pour les douze mois de l'année. ...

Ainsi pour bien commencer l'année dans le froid de janvier, vous pourrez vous réchauffer entre chaudes épices et rêves éveillés au pays de l'Ayurveda (philosophie de vie indienne). C'est LE cadeau à se faire et à offrir à ceux et celles à qui vous souhaitez le plus grand bien. La crise passera, mais le bien-être ne peut attendre. ...!

Agenda Bien-être 2010, Eve François, Illustrations Cloé Fontaine, Editions Prat

Conception et réalisation: Udo Woehre

LE PETIT JOURNAL

du Cabinet

N° 18 - 2009

"Fruit défendant"





L'insolence judiciaire

par Jacques Varoquier

L'insolence est provocation et étincelle de lucidité. Elle défie, déstabilise et agace. Elle irrite parce qu'elle sort du lit des convenances, manque de révérence à l'égard du pouvoir, du sacré, du respectable ou du conventionnel. Elle ébrèche la fiction rassurante de l'harmonie apparente entre l'être et le paraître ; elle arrache les faux-nez et dénonce l'imposture sociale. Pourtant, elle ne blesse que celui pénétré de son importance, de ses fonctions ou sa qualité, convaincu d'être à sa place et mériter le badge, source de son autorité temporaire. Elle devient alors dévastatrice pour sa victime, déshabillée d'un rôle social chèrement atteint, parfois aux prix d'humiliations. L'insolence est toujours suspecte car révèle une liberté de penser qui, même exercée sous forme souriante, moque la bienpensance, la hiérarchie sociale et dénonce ce que Nietzsche dénomme la moraline, ce pastiche de la morale. Il faut savoir gré aux "Canard Enchaîné", "Guignols de l'info", certains intellectuels, écrivains, cinéastes, auteurs de théâtre, artistes, chansonniers, et dans le monde judiciaire aux Avocats, de cultiver la mise à distance. Garant de la liberté, l'Avocat n'a pas pour métier de plaire mais de contraindre la justice au respect des différences, divergences ou contestations et dévier la tentation du grégarisme sécurisant, de la soumission inconsciente ou le risque filigrané de manipulation. Acide social à mi-chemin entre l'ironie et le sarcasme, l'irrévérence et l'irrespect, l'impertinence et l'offense, elle est un précipité de ces diverses notions aux frontières ténues, susceptible d'osciller entre le convenable audacieux, osé mais toléré et l'incongru scandaleux, inacceptable et banni. Clairvoyance et oxygène de l'esprit sont nécessaires au refus d'une bienséance formelle qui n'est parfois que trivialité grimée. L'insolence devient alors un devoir judiciaire s'érigeant en vertu roborative dont l'avocat, au service de la Justice, doit être le héraut porté par l'audace d'un esprit sémillant.

Avocats, le Verbe et la Robe

Ce livre présente l'avocat dans sa dimension historico-éthique. Il évoque la mémoire d'une profession ancienne, ses grandes figures. Le lecteur y découvre aussi la représentation de l'avocat au cinéma, dans la peinture, la littérature ou en caricature.

Maître Céline Chevillon, Avocat associée du Cabinet, a participé à la rédaction de cet ouvrage collectif pour y présenter les instances professionnelles représentatives et éclairer le rôle des structures locales et nationale autour desquelles s'organise cette profession ordinaire. Les attributions et missions du Bâtonnier sont exposés dans les entretiens accordés par ceux des Barreaux de l'Aube et de Paris.

Les propos du Président de la Conférence des Bâtonniers, association qui regroupe l'ensemble des Bâtonniers en exercice des 181 barreaux de France (à l'exception de celui de Paris), ont également été recueillis pour expliquer le rôle spécifique joué par cette institution, aux côtés de celle d'envergure plus nationale qu'est le Conseil National des Barreaux. Cet établissement d'utilité publique est chargé de représenter la profession sur les plans national et international, ainsi que l'explique son Président dans la description des actions de coordination menées. Enfin, la fédéra-



tion des barreaux d'Europe y est présentée par son Président récemment élu, qui souligne notamment la contribution de cette association au niveau de l'Union Européenne. Ces diverses entretiens relatés soulignent l'implication de nos confrères dans les relations avec les pouvoirs publics, la vie législative ou encore leurs actions pour la promotion, le rayonnement et la protection de notre profession.

A l'heure où celle-ci est en plein essor, il convient de demeurer vigilant et exigeant, préserver compétence, indépendance et déontologie qui sont l'honneur d'une profession devant garantir aux justiciables une rigueur morale et intellectuelle, essentielle à leur défense et à l'image de la justice. Eve François a aussi contribué à ce livre et évoqué les femmes "en avoca-

ture". A la question "où sont les femmes", l'entourage confirme: "Partout! ou presque...". Dans le monde judiciaire, magistrats et avocates tendent même à prendre une place prépondérante. De Jeanne Chauvin, première femme à avoir prêté serment en 1900 à Dominique de la Garanderie, première (et unique à ce jour) Bâtonnier du Barreau de Paris en 1998, le parcours des femmes qui se sont destinées à la défense du droit et de la justice ressemble à celui de combattantes: lutte pour se faire une place dans les prétoires au grand désespoir de certains avocats (des années 30!) qui pensaient que ce qui manque à la femme, c'est le pectus.

Ecoutez une plaidoirie de femmes, vous verrez qu'il y a quelque chose qui ne marche pas...", combat pour l'émancipation à travers le rôle des avocates dans la dépenalisation de l'avortement, combat pour être de plus en plus présente dans les instances représentatives, combat aussi parfois rude pour faire carrière dans les grands cabinets d'affaires... et tout cela sans renoncer, pour la plupart, à leur vie de femme, de compagne, d'épouse, et aussi leur destinée de mère. L'histoire des avocates? Une belle aventure passée, présente et... à venir!

Céline Chevillon, Evelyne François



Creation, reprise ou développement d'entreprise

Comme l'an passé, à l'occasion du salon des entrepreneurs début février, notre Cabinet sera partenaire du trophée de la reprise 2010 organisé par le CRA, avec SAGE, le GAN et BNP Paribas, dont nous avons recueilli les propos rassurants de Monsieur Antoine di Razza, Responsable Partenariats, Marché des Professions au sein de la Banque de détail. "En ces temps chahutés, la majorité des établissements bancaires continue à assumer pleinement son rôle en finançant l'économie réelle. Notre métier consiste à analyser avec objectivité les projets de financement des clients et prospects particuliers, professionnels, entrepreneurs et entreprises, en s'appuyant sur nos expertises et expérience. Dire OUI quand le projet est économiquement réaliste, n'exclut pas de savoir dire NON lorsque le risque potentiel pourrait mettre en difficulté le porteur de projet. Pour bâtir un dossier fiable et viable, il est nécessaire de s'entourer d'Experts (banquiers, avocats, experts-comptables...) qui sauront maximiser le professionnalisme du porteur de projet tant au niveau de la présentation de son projet, que dans le réalisme des chiffres annoncés ou encore dans l'analyse de son marché. La banque est un partenaire engagé aux côtés des entrepreneurs et les accompagne dans tous leurs projets professionnels et personnels".

Contact: www.bnpparibas.net

BREVES JURIDIQUES

Notification de la lettre de licenciement:

La lettre de licenciement doit impérativement être motivée avec précision, mais il n'existe pas de sanction à la remettre au salarié contre décharge. En

revanche, cette remise en mains propres interdit de conclure valablement une transaction, faute pour les juges de s'assurer de la date à laquelle le salarié a eu connaissance effective des motifs et

du temps de réflexion nécessaire dont il a disposé pour transiger.

Abus de droit: attention aux montages trop sophistiqués

La définition de l'abus de droit a

été élargie et permet désormais à l'administration de mettre en œuvre une telle procédure si l'acte est dépourvu de motivation économique et uniquement guidé par l'intérêt d'éluider ou

d'atténuer les charges fiscales.

Les obligations des banques

en matière de Crédit aux PME ont été renforcées pour éviter des ruptures brutales en trésorerie. En cas

de dénonciation d'un concours, moyennant le respect d'un préavis de 60 jours à peine de nullité, l'entreprise peut désormais exiger de sa banque qu'elle lui notifie les motifs de sa décision.